



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction de la Culture

2011-CP-3908

Bibliothèque Départementale des Yvelines

Affaire suivie par : Alexandra Nivet
Poste: 01 30 05 60 78

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 18 novembre 2011

SUBVENTION D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE LA COMMUNE D'AUFFARGIS

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs
Secteur d'intervention	Culture
Sous-secteur	Bibliothèques et médiathèques
Programme	Bibliothèques publiques
Données financières	CP 2011 - EPI
Montant actualisé :	77 409 €
Montant déjà engagé :	66 409 €
Montant disponible :	11 000 €
Montant réservé pour ce rapport :	3 013 €

Afin d'encourager la démocratisation et l'accessibilité à la culture, le Conseil général a mis en place un dispositif d'aide à une première informatisation des bibliothèques. Ce dispositif concerne les communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants.
En 2011, la commune d'Auffargis présente un projet qu'il est proposé de subventionner à hauteur de 3 013 €.

Le programme d'aide à l'équipement matériel, mobilier et informatique pour les bibliothèques des villes de moins de 10 000 habitants a été institué par délibération en date du 9 juillet 2004 et délégation vous a été donnée pour affecter les crédits ouverts chaque année à ce titre.

Saisi le 16 avril 2010 du programme d'actions culturelles 2010, le Conseil général a confirmé la délégation consentie à la Commission permanente et les caractéristiques des deux dispositifs de subvention correspondants (matériel et mobilier / informatique).

Les bénéficiaires de ce programme doivent répondre à des critères de recevabilité basés sur la surface hors œuvre nette du local occupé par la bibliothèque, la qualification du responsable, le nombre d'heures hebdomadaires d'ouverture au public (hors accueil des classes), la dépense globale annuelle d'acquisition de documents. Ces critères garantissent un fonctionnement optimum de la bibliothèque. Les seuils de ces critères sont calculés sur la base de la population à desservir par l'équipement.

La commune d'Auffargis (1 992 habitants) va informatiser sa bibliothèque municipale, afin d'offrir aux habitants un service de meilleure qualité et contribuer au professionnalisme des services offerts.

Aussi, vous est-il proposé d'accorder à la commune d'Auffargis une aide financière d'un montant de **3 013 €**, cette somme correspondant à 80 % de la dépense subventionnable, soit 3 766 € hors taxes.

Bien entendu, il sera fait application des modalités de versement votées le 17 décembre 2010, à savoir un acompte de 50 % correspondant à la réalisation de 50 % de la dépense subventionnée, suivi du solde au vu des pièces et justificatifs détaillés.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :